



<https://www.agenda-2030.fr/>



Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire



Lieu : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CEEG) (44)

Historique du projet :

La communauté de communes a déjà lancé une démarche de 2010 à 2014 visant à favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective. L'initiative de cette démarche provient d'une sollicitation de l'association d'Erdre et Gesvres, qui croissait avec les préoccupations des élus en matière de soutien à l'agriculture et préservation du cadre de vie. Accompagnée par CAP 44 (l'association pour l'agriculture paysanne), cette démarche a mobilisé des agriculteurs (notamment les éleveurs en viande bovine), des élus en charge de la restauration collective et des sociétés de restauration. Ce travail a permis de montrer tout l'intérêt de s'approvisionner localement mais n'est pas allé jusqu'au bout de la structuration pour différentes raisons (attente d'un projet d'abattoir dans le département, cessation d'activité d'un agriculteur porteur, changement de mandat ...).

En 2017, le thème de l'alimentation est réapparu au cours des ateliers du développement durable comme un sujet éminemment transversal et unanime. C'est une attente sociale forte sur le territoire, qui connaît une belle dynamique locale avec de multiples AMAP, des associations environnementales, des démarches autour du jardinage naturel, de la permaculture. Le conseil de développement s'est également autosaisi du thème de la transition alimentaire et agricole avec un groupe de citoyens volontaires. C'est par ailleurs un sujet sur lequel les agriculteurs attendent la collectivité.

La CCEG a saisi l'opportunité d'un appel à projet lancé dans le cadre du Programme Alimentaire National. Sa candidature n'a pas été retenue au niveau national mais L'Ademe et la DRAFF ont accepté au niveau régional d'apporter un financement pour permettre au territoire de lancer un projet alimentaire dans le cadre d'une convention portant jusqu'à la fin 2020.

Descriptif du projet :

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a regroupé la Fédération Départementale des CIVAM, la chambre d'agriculture, l'association pour l'Agriculture Paysanne CAP44, le Groupement des Agriculteurs biologiques GAB 44 et le conseil de développement d'Erdre et Gesvres pour co-construire les actions à mener dans le cadre du projet alimentaire de territoire comprenant 3 axes et 13 actions. L'association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres a ensuite rejoint le projet. Chacun des partenaires est en charge de mener certaines actions du programme défini collectivement.

Axe I : Développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement

1. Accompagnement à la récréation d'exploitations
2. Accompagnement à la transition vers une agriculture biologique

Axe II : Développer l'approvisionnement local et de durable dans la restauration collective

3. Formations (différentes formations pour différents publics)
4. Accompagnement sur le thème du gaspillage alimentaire
5. Accompagnement dans la mise en place d'un approvisionnement local et durable
6. Aide à la rédaction des cahiers de charges pour ceux qui sont en relance de leur marché
7. Accompagnement dans la structuration d'un groupement d'achat

Axe III : sensibiliser pour changer les comportements

8. Sensibilisation à l'introduction de légumineuses
9. Sensibilisation sur la question de l'assiette en 2050 (sur la base du scénario Afterres 2050)
10. Sensibilisation sur les transitions alimentaires et agricoles
11. Sensibilisation des auprès de 150 lycéens
12. Co-construction avec les enseignants d'un projet autour de la thématique agriculture-alimentation-environnement en lien avec les programmes scolaires et animations pédagogiques (visites de fermes et animations en classe)
13. Organisation d'un événement « approvisionnement local » impliquant les communes accompagnées

Dans un cadre de ce projet alimentaire, une ambition politique a été définie pour la restauration collective, qui constitue un levier important pour faire évoluer les pratiques de production et de consommation sur le territoire. Cette ambition se décline en un socle commun à atteindre et trois niveaux d'objectifs progressifs à choisir par les structures de restauration collective qui souhaiteraient s'engager dans la démarche. Le socle commun consiste à recourir à des produits français ou avec une mention commerce équitable lorsqu'il n'y a pas d'offre française, à des produits de saison, à interdire une liste d'additifs, privilégier des produits sous signe de qualité, introduire des repas sans viande et réduire le gaspillage alimentaire. Les trois niveaux d'objectifs fixent des pourcentages à atteindre en produits bio, locaux et faits maison, qui s'accroissent du niveau 1 à 3 :

Critères	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Produits bio	20%	35%	50%
Produits locaux	25%	50%	80%
Fait maison	50%	65%	80%

Avenir du projet

Ce projet vise à impulser et accompagner, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la transition de l'agriculture et de l'alimentation du territoire d'Erdre et Gesvres vers des pratiques de production et de consommation plus favorable à l'environnement, la santé, le lien social et l'économie locale.

Coûts et financements :

Coûts :

- Mise en œuvre des actions : 68 600 HT
- Animation : 43 300

Financements :

- ADEME : 20 580
- DRAAF : 13 200

Contact :

Marion RICHARTE

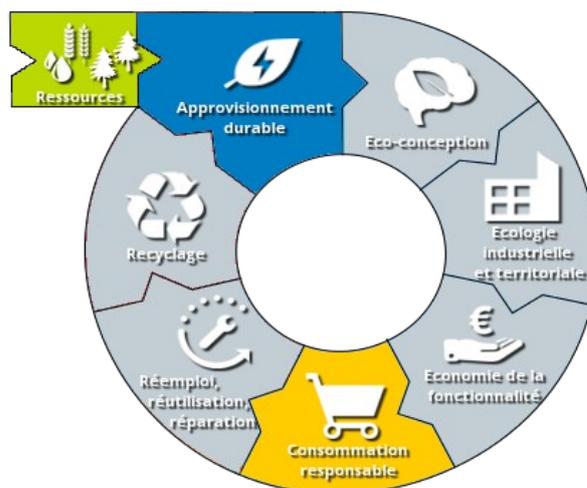
responsable développement durable

marion.richarte@cceg.fr

Tel : 02 28 02 22 40

Démarche de la collectivité :

- Plan Climat Air Energie Territorial



Version d'avril 2019